

Conférence de presse annuelle de la FINMA, 21 avril 2026

Stefan Walter, directeur de la FINMA

La surveillance de la FINMA en 2025: résilience, protection des clients et comportement commercial intègre

Mesdames, Messieurs,

À mon tour de vous souhaiter la bienvenue à notre conférence de presse annuelle. Merci d'être venus aussi nombreux. Je vous présenterai à présent quelques informations clés sur notre exercice 2025 ainsi que certains indicateurs relatifs à l'étendue des établissements assujettis.

Durant l'année sous revue, la FINMA s'est concentrée systématiquement sur son mandat. Elle a mis l'accent sur le renforcement de la résilience du système financier, la protection des clients et la garantie d'un comportement commercial intègre. Elle a poursuivi ces objectifs dans un contexte de plus en plus exigeant, marqué par des risques financiers et non financiers accrus. Avec l'augmentation des facteurs de crise à l'échelle internationale – notamment les turbulences persistantes au Proche-Orient, la guerre en Ukraine et les tensions commerciales avec la Chine –, le rôle de la Suisse en tant que pôle de stabilité ne cesse de s'affirmer.

La situation des établissements surveillés par la FINMA s'est révélée stable en dépit de ces défis. Cette stabilité est étroitement liée aux conditions-cadres institutionnelles, politiques et juridiques en Suisse, qui se distinguent par leur constance. En nous concentrant sur notre mandat légal de base, nous avons apporté une contribution déterminante à cette situation positive.

La FINMA a accordé une attention particulière à la promotion de la bonne gouvernance, d'une culture du risque saine et de la responsabilité individuelle des établissements assujettis. Par des mesures ciblées, elle a œuvré en faveur d'un comportement commercial intègre au plus haut niveau hiérarchique, renforçant ainsi la confiance dans la place financière suisse. Nous avons ainsi multiplié les *deep dives* auprès des assujettis afin de détecter les risques à un stade précoce. Ces contrôles comprenaient des contacts directs avec le conseil d'administration, la direction, la révision interne ainsi qu'avec les services chargés de la *compliance* et de la gestion des risques. Il s'agit là d'un exemple de surveillance préventive sur laquelle la FINMA met de plus en plus l'accent afin de s'attaquer de manière directe et précoce aux causes des problèmes. Cette approche nous permet de ne pas être contraints de réagir à leurs manifestations, dont les conséquences négatives peuvent se révéler bien plus lourdes.

En résumé: en 2025, la FINMA a continué à renforcer sa surveillance et à mettre en œuvre de manière systématique son mandat notamment dans les domaines de la résilience, de la protection des clients et de la promotion d'un comportement commercial intègre en sa qualité d'autorité intégrée chargée de la surveillance des banques, des assurances et de l'*asset management*. Permettez-moi désormais de passer en revue ces trois facteurs.

Résilience

Parce qu'il est impossible de prédire la cause exacte d'une crise future, la surveillance doit agir à un stade précoce et renforcer préventivement la capacité de résistance des établissements et du système financier dans son ensemble. L'objectif est de réduire à la fois la probabilité et la gravité d'une crise financière, que celle-ci touche un seul établissement d'importance systémique ou plusieurs établissements plus petits. Nous y parvenons par une surveillance plus forte, associée – comme l'a évoqué madame Amstad – à des compétences légales et à une réglementation solide avec des exigences proportionnées envers les établissements.

La stabilité des établissements financiers passe par une dotation suffisante en capital et en liquidités. La FINMA veille à ce que les banques, les assurances et les gestionnaires d'actifs puissent exercer leurs fonctions capitales pour l'économie, tant en période de calme que de turbulences. S'il n'est pas possible de garantir à 100% que les établissements assujettis sont à l'abri des problèmes, la FINMA a néanmoins continué durant l'exercice sous revue de renforcer la résistance et la stabilité de ces établissements par ses activités de surveillance et d'*enforcement*. Il est apparu que la dotation en capital des banques et les indicateurs de solvabilité des entreprises d'assurance restaient stables, ce qui est d'autant plus important dans ce contexte de risques exacerbés. Les volants de liquidité des banques sont également restés à un niveau élevé.

Dans le domaine de l'*asset management*, la FINMA a acquis de nouvelles connaissances en lien avec la gestion des risques de liquidité. En plus des analyses détaillées et des contrôles sur place, elle a réalisé pour la première fois ses propres tests de résistance en matière de liquidité auprès de fonds de placement suisses, pour en évaluer la résilience et en réponse aux exigences internationales. Il en ressort que, dans le cadre d'un scénario de crise, 8,2% des fonds obligataires et 3,3% des fonds en actions présentent une liquidité insuffisante. La FINMA a procédé à des clarifications et des analyses approfondies pour ces fonds. Ici aussi, l'objectif est d'assurer la résilience par une surveillance préventive dans un paysage de risques sensible.

Passons maintenant au domaine des hypothèques. Les risques majeurs pour la place financière suisse demeurent dans les domaines de l'immobilier et des hypothèques, plus précisément en raison du risque de défaillance en matière de crédit et du risque lié à l'évaluation des biens immobiliers. Au vu de l'augmentation des risques mondiaux et du risque de répercussions sur le marché hypothécaire suisse par différents canaux, la FINMA a également renforcé à titre préventif son activité de surveillance dans ce domaine. Aussi au cours de l'année sous revue, il s'est avéré que dans plusieurs banques, la réglementation fondée sur des principes était parfois exploitée de manière excessive lors de l'octroi de crédits hypothécaires. La FINMA a donc exigé des établissements concernés qu'ils

renforcent leur gestion des risques. Pour certaines banques, elle a en outre imposé des suppléments de fonds propres après avoir constaté des évaluations immobilières trop faibles, une forte croissance et des critères d'octroi trop souples. La FINMA a présenté les exigences applicables aux crédits hypothécaires dans une communication sur la surveillance.

En matière de risques financiers liés au climat et à la nature, elle a conduit des entretiens de surveillance sur les risques physiques accrus résultant du changement climatique avec les plus grandes banques et assurances. La FINMA a également procédé à des contrôles sur place d'une journée chez certaines banques ayant un profil de risque climatique potentiellement élevé. Selon la taille et le modèle d'affaires de la banque, elle a alors examiné des thèmes comme la gestion par la banque des risques climatiques dans les opérations hypothécaires et des risques d'écoblanchiment ou examiné les modèles de tests de résistance climatique utilisés. Dans le cas d'UBS, la FINMA a réalisé, en collaboration avec la Banque nationale suisse, une analyse de scénarios climatiques qui a permis d'identifier le principal potentiel de perte dans le portefeuille de crédits aux entreprises.

Compte tenu de la situation actuelle en matière de risques, un levier d'action important réside également dans le renforcement de la résilience opérationnelle des établissements assujettis. Il s'agit en particulier des risques liés à l'externalisation croissante d'activités commerciales à des tiers, notamment en relation avec d'éventuelles cyberattaques. L'externalisation des systèmes informatiques centraux de nombreux grands établissements auprès de quelques prestataires pose un réel problème. Le système tout entier devient alors extrêmement vulnérable, avec de graves conséquences pour les clients des marchés financiers et la réputation de la place financière suisse. De ce fait, la FINMA a affiné le degré de détail des contrôles portant sur les mesures organisationnelles de cybersécurité dans les procédures d'autorisation et de surveillance. Elle a également participé à la mise en place d'une organisation nationale de crise en cas de cyberincidents et collaboré étroitement avec le DFF, la BNS et d'autres services afin de pouvoir agir rapidement et de manière coordonnée en cas d'urgence.

Protection des clients

J'en viens maintenant au deuxième point. Outre la résilience et la protection du bon fonctionnement des marchés financiers, la protection des clients des marchés financiers est toujours au cœur de l'activité de surveillance de la FINMA. Il nous incombe de les protéger contre les abus. En 2025, la FINMA a renforcé ses mesures de protection des clients sur de nombreux fronts.

C'est précisément dans un contexte marqué par de forts chocs financiers que la question de la *suitability* prend encore plus d'importance. En particulier lorsque des produits complexes présentant un risque de perte élevé exposent les clients à des risques considérables dans ce contexte. La FINMA a constaté par exemple que des clients étaient parfois orientés vers des placements illiquides et risqués sans examen suffisant de leur capacité de risque et leur propension au risque. Quand elle a identifié des manquements de ce type ou d'autres violations des règles de comportement de la loi sur les services financiers, elle est intervenue de manière systématique et a continué d'insister sur l'adéquation des produits complexes. Afin de mieux protéger les clients, la FINMA a soumis par

exemple un nombre croissant de gestionnaires de fortune à une surveillance intensive quand des manquements étaient constatés. L'accent a surtout été mis dans ce contexte sur le respect des règles de comportement dans le domaine de la *suitability*.

La lutte contre l'écoblanchiment constitue une autre priorité. La FINMA a veillé à ce que les investisseurs ne soient pas trompés. Pour ce faire, elle a imposé des obligations d'information claires. Celles-ci s'appliquent notamment lors de l'approbation de nouveaux fonds et de modifications de fonds se référant à la durabilité.

En ce qui concerne les assurances-maladie complémentaires, la FINMA a veillé, tout au long de l'année sous revue, à ce que les adaptations de primes restent modérées et, dans plusieurs cas, a obtenu des baisses de primes de la part des assureurs-maladie complémentaires. Les prestations supplémentaires en matière d'assurance maladie complémentaire ont notamment été une nouvelle fois au centre de l'attention. Début 2025, la FINMA a salué les progrès réalisés depuis 2020 en matière de transparence et de tarification de ces prestations. Dans le même temps, elle a clairement rappelé que les contrats avec les médecins et les cliniques devaient impérativement répondre aux exigences prudentielles, et ce, afin d'assurer la protection des assurés.

La FINMA a également amélioré la protection des clients dans le cadre de la surveillance des intermédiaires d'assurance. Au cours de l'année sous revue, la FINMA a rejeté de nombreuses demandes d'enregistrement d'intermédiaires non qualifiés. En 2024 et en 2025, la FINMA a reçu 1622 signalements et réclamations externes concernant le comportement potentiellement fautif d'intermédiaires et de sociétés d'assurance. Dans 271 cas, elle a procédé à des vérifications et identifié quelque 1000 acteurs du marché qui ne disposaient pas d'une autorisation ou des qualifications requises.

Comportement commercial intègre

J'en viens maintenant au dernier point, celui du comportement commercial intègre. La stabilité, la croissance et la compétitivité de la place financière suisse ne dépendent pas seulement de la résilience des établissements, mais aussi, et dans une large mesure, de leur intégrité et de leur réputation. Cela vaut en particulier pour les domaines de la lutte contre le blanchiment d'argent et du respect des sanctions. Il suffit de quelques moutons noirs pour nuire à la réputation et à la compétitivité de l'ensemble de la place financière.

Au cours de l'année sous revue, la FINMA a encouragé un comportement commercial intègre en procédant à des contrôles sur place ciblés, à des tests de résistance, à des recensements spécifiques et à des entretiens de surveillance. L'accent a été mis sur la bonne gouvernance, les modèles d'affaires, les relations avec les clients, la détection précoce des risques ainsi que la lutte contre le blanchiment d'argent et le contournement des sanctions.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, la FINMA a mené plusieurs contrôles sur place. L'activité de surveillance dans ce domaine s'est notamment concentrée sur le secteur de la

banque de détail. La FINMA y a identifié différentes faiblesses dans le monitoring des transactions et a défini des mesures pour y remédier. Dans certains cas, des établissements avaient noué des relations avec des clients qui dépassaient leur seuil de tolérance au risque. Ainsi des clients ayant des liens avec l'étranger, des modèles d'affaires particuliers ou un comportement transactionnel inhabituel.

Les risques liés aux sanctions ont également augmenté avec l'aggravation des tensions géopolitiques. La FINMA n'est pas responsable de l'application des sanctions; cette compétence revient au SECO. Il lui incombe toutefois de veiller à ce que les établissements appliquent une gouvernance appropriée ainsi qu'une gestion efficace des risques dans ce domaine. La FINMA a effectué, en collaboration avec le SECO, une série de contrôles sur place sur le thème des sanctions auprès de banques assujetties. Une attention particulière a été accordée aux restrictions commerciales et à leurs conséquences sur les établissements financiers. Dans plusieurs cas, la FINMA a constaté des lacunes dans les directives et le dispositif en matière de prévention chez des banques exposées à des risques dans le domaine des sanctions en raison de la présence de clients commerciaux étrangers dans leur portefeuille. Elle a agi quand cela était nécessaire.

De manière générale et pour l'ensemble des établissements assujettis, la FINMA est intervenue avec détermination en cas de violation grave des règles par les assujettis, afin de protéger la résilience des établissements ainsi que les clients des marchés financiers et de garantir un comportement commercial intègre. Si l'ordre légal ne peut pas être rétabli dans le cadre de l'activité de surveillance, la FINMA recourt à l'*enforcement* qui correspond à l'application contraignante du droit. Au cours de l'année passée, la FINMA a procédé à 785 investigations et a clôturé 55 procédures contre des sociétés et des personnes physiques. Même dans le cadre des procédures d'*enforcement*, ses mesures ont toujours été ciblées et proportionnées.

Pour terminer, j'aimerais dire quelques mots sur notre réorganisation. Afin de remplir son mandat de manière plus efficace et efficiente, la FINMA s'est dotée d'une nouvelle organisation au cours de l'année sous revue. Elle a en particulier créé la division transversale Expertise intégrée des risques, laquelle soutient les domaines de surveillance grâce à des analyses de risques et de données intégrées et aide à la planification ainsi qu'à la conduite des contrôles sur place.

Cette nouvelle structure renforce la surveillance préventive et directe. Grâce aux synergies et à une meilleure collaboration interne entre les différentes divisions, elle contribue en outre à rendre la FINMA plus efficace et plus efficiente en tant qu'autorité. Pour les assujettis, rien ne change: ils conservent leurs interlocuteurs habituels à la FINMA. La fonction transversale garantit que les établissements disposent systématiquement de meilleures perspectives de comparaison – en ce qui concerne les risques tant financiers que non financiers.

Renforcer l'efficacité de la surveillance, c'est renforcer la résilience de la place financière face aux risques, financiers ou non, qui ne cessent de s'intensifier. La FINMA doit disposer, en tant qu'autorité, des instruments nécessaires pour ce faire et se développer en tant qu'organisation. Dans ce contexte, elle procédera par exemple encore davantage à ses propres contrôles sur place et recourra aux sociétés d'audit externes de manière plus ciblée et selon une approche encore plus fondée sur les

risques. Nous restons fidèles à notre approche et continuons à organiser des contrôles sur place de manière proportionnée.

Notre réglementation fondée sur des principes nous permet d'accompagner avec souplesse les innovations telles que les Fintech ou les modèles d'affaires fondés sur la TRD, tout en soutenant une approche de surveillance neutre à l'égard de la technologie. Nous avons ainsi autorisé pour la première fois en 2025 un système de négociation fondé sur la TRD en Suisse et nous encourageons l'innovation sur des bases juridiques solides.

Jusqu'à présent, et à l'avenir également, les effectifs de la FINMA sont déterminés en fonction des nouvelles missions, des nouveaux thèmes et des nouvelles méthodes de travail. Par exemple, la FINMA surveille environ 10 000 intermédiaires d'assurance depuis 2024. Parmi les nouveaux enjeux figurent notamment des risques qui vont s'accroissant, tels que la forte augmentation des cyberrisques, mais aussi les défis liés à l'existence d'une très grande banque. De nouvelles méthodes de travail voient le jour, d'une part grâce à l'augmentation des contrôles internes et donc à une moindre dépendance vis-à-vis des auditeurs externes, et d'autre part grâce à une surveillance davantage axée sur le numérique et les données.

De plus, nous avons pris la décision stratégique de maintenir notre effectif maximal à trois chiffres. Cela vaut même si le législateur accorde à la FINMA l'ensemble des compétences supplémentaires discutées. La FINMA n'est pas financée par l'impôt, mais par les émoluments et les taxes versés par les assujettis, et ce, dans la mesure du possible selon le principe de causalité.

Notre priorité est une surveillance encore plus efficace, plus proportionnée et plus tournée vers l'avenir. Elle renforce la résilience des établissements, favorise une innovation responsable et contribue de manière déterminante à la compétitivité durable du marché financier ainsi qu'à la bonne réputation de la place financière suisse.

Je vous remercie de votre attention.